


De: Centre Apicole Molsheim centre.apicole.molsheim@gmail.com 
Objet: Fwd: Ultime version du guide frelon et modalités de commande pour les syndicats adhérents
Date: 14 avril 2021 à 19:21
À: Brigitte KAETZEL brigitte.kaetzel@wanadoo.fr
Cc: Frédérique ERB frederique.erb@hotmail.com, Alain LAFOND centre.apicole.molsheim@gmail.com,
Gabrielle EHRMANN KEMPGENS yougets@wanadoo.fr, Gabriela BERNARD gabimich@yahoo.fr, Françoise Huyard-Voelker
CAM.francoise.huyardvoelker@gmail.com



Bonsoir Gilbert

Pour le site
Bonne soirée
Alain

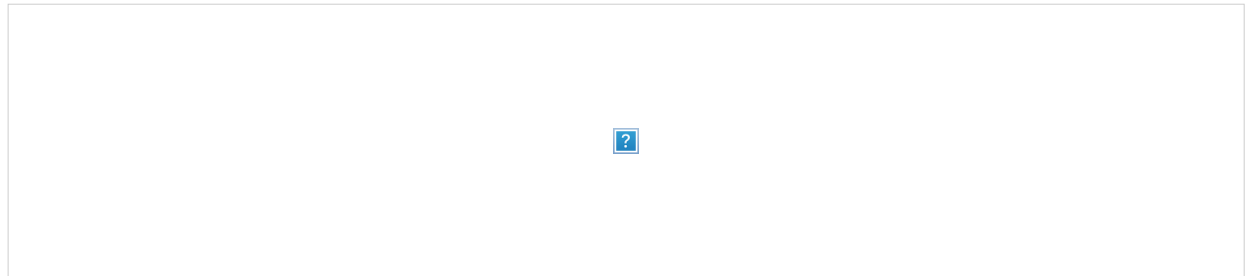
----- Forwarded message -----

De : HUCK <cm.huck@orange.fr>
Date: mer. 14 avr. 2021 à 18:42
Subject: TR: Ultime version du guide frelon et modalités de commande pour les syndicats adhérents
To: HUCK <cm.huck@orange.fr>

Pour ceux qui sont intéressés

Charles

De : Pauline JULLIEN [mailto:pauline.jullien@unaf-apiculture.info]
Envoyé : mercredi 14 avril 2021 16:19
Objet : Ultime version du guide frelon et modalités de commande pour les syndicats adhérents



Chères, chers Présidents, trésoriers, secrétaires.

Suite à la publication et à la diffusion du guide UNAF à destination des élus intitulé « Frelon Asiatique, Comment agir à l'échelle de ma collectivité ? », veuillez trouver en pièce jointe de cet email la dernière version du guide, qui a fait l'œuvre d'une actualisation à la marge afin de préciser certains éléments.

Nous profitons de cette communication pour vous donner quelques éléments supplémentaires sur les choix faits par l'UNAF dans ce guide, et notamment en termes de recommandations pour le piégeage de printemps. L'UNAF, grâce au travail, aux observations et à l'expertise des apiculteurs de son réseau, maintient que le piège bouteille présenté, sur le modèle de la FDGDON du Morbihan, **accompagné, et seulement s'il est accompagné, de ces recommandations** est un piège efficace et le plus sélectif possible. En effet, l'application du piégeage selon ces recommandations permet de donner un cadre à cette pratique, d'éviter le piégeage à tout va et les dérives, tout en participant à la réduction de la pression du frelon asiatique. Les recommandations sont nécessaires à l'équilibre entre les bénéfices et les risques de la pratique.

Pour rappel, voici les recommandations **à mettre en place impérativement avec le piégeage**. Un bon piégeage surveillé, mis en place correctement, et limité dans le temps et l'espace permet d'atteindre une sélectivité importante et une efficacité intéressante.

- **Température** : lorsque la douceur s'installe et que les températures atteignent les 12-15°C, l'idéal étant de démarrer lors de pics de chaleur après les pluies ;
- **Durée** : 6 semaines (voire moins, un mois bien mené pourrait être suffisant) ;
- **Emplacements** : Prioriser les emplacements des pièges sur les lieux attractifs pour le frelon, plutôt qu'un maillage fin, plus compliqué à mettre en place : vous pouvez retrouver les emplacements recommandés dans le guide ;
- **Appâts** : un attractif sucré et alcoolisé (bière, sirop, panaché, vin blanc) à renouveler tous les 8-10 jours maximum, plus souvent en cas de fortes chaleurs.

Ces recommandations visent à réduire la fenêtre et la durée du piégeage, et donc de limiter la capture d'insectes non-cibles, tout en ayant montrées leur efficacité pour le piégeage du frelon asiatique.

De plus, la stratégie de piégeage **doit s'accompagner d'un engagement du poseur de pièges de printemps**, sous la forme par exemple de la fiche d'engagement présentée en annexe du guide UNAF, et cela afin de s'assurer que les recommandations soient prises en compte et assimilées, et de faire remonter les données de piégeages aux référents locaux pour un meilleur suivi.

Il est à noter que ces recommandations s'inscrivent dans un contexte où les recommandations se construisent, et l'UNAF se base sur les connaissances de terrain acquises par les apiculteurs pour mener correctement le piégeage, qui ont déjà bien évoluées au fil des années et gagnées en précisions.

Enfin, nous vous informons que, comme promis, **des exemplaires papiers sont disponibles à la commande** pour la somme de 40 € le lot de 100 guides. Veuillez adresser vos commandes selon les modalités indiquées dans le bon de commande ci-joint.

Bien à vous

Christian Pons

Président de l'UNAF

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec Pauline Jullien. Son adresse mail : pauline.jullien@unaf-apiculture.info

Tél: 06 28 20 76 10 - 01 41 79 74 43



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

www.avast.com

?



A l'attention des Présidents, Secrétaires et Trésoriers
des syndicats adhérents de l'UNAF



Mention de compte pour une utilisation nationale			
57416	80000	0802054192	61
Cof. Banque	Cof. gestion	Nombre de compte	Cof. RIB

Client/Banque		BC
DE ÎLE-DE-FRANCE		CEPFRFR1701

Identification de compte pour une utilisation internationale (BAI)			
FR26	1701	8000	0088 5235 6419 261

Cof. réservé au destinataire du virement

17515 90000 08 5235641 92 61 0000171 90000

UNION NALE APICULTURE FRA
5 BIS RUE FAYE
94100 ST MANDE



Bulletin de Commande
Syndicats Adhérents UNAF
Guide Pratique UNAF
Frelon Asiatique, Comment agir à l'échelle de ma collectivité ?

Nom de la structure

Adresse de livraison

Code Postal Ville

Contact :

Nom Prénom

E-mail

Tél.

Désignation	Quantité (nbre de lots)	Prix HT	TVA (tx : 2,1%)	Prix TTC	Port	Prix Total	Montant Total
Guides frelon (lot de 100)	...	19,1	0,4	19,50	20,50	40,00	...
Guides frelon (lot de 200)	...	38,2	0,8	39,00	26,00	65,00	...
Guides frelon (lot de 300)	...	57,3	1,2	58,50	32,20	90,70	...

Pour confirmer votre commande, merci de faire parvenir ce bulletin de commande dûment complété accompagné du règlement soit :

- Par courrier, à l'adresse : [UNAF – 5 bis rue Faÿs – 94160 Saint Mandé](#)

Accompagné du règlement par **chèque** à l'ordre de l'UNAF.

- Par email, à l'adresse : abeilles-et-fleurs@unaf-apiculture.info

Accompagné de l'**ordre de virement** à faire sur le compte FR76 1751 5900 0008 6419 261 (voir RIB joint) en indiquant en libellé « Commande guides frelon – nom de votre structure »

Aucune facture n'est établie sauf demande expresse à l'UNAF.

Date :

Nom :

Signature :

Bulletin de commande valable jusqu'au 31/05/2021